

Bulletin de santé du végétal - Auvergne

n°01 du 24/01/2012

Colza

Ce premier BSV a pour objet d'inciter à mettre en place les pièges sur végétation dès maintenant. Le prochain interviendra en fonction de l'évolution des risques.

Quatre parcelles sur les 21 déclarées à ce jour dans la base régionale Auvergne ont fait l'objet d'une première visite en ce début de semaine, du 23 au 24 janvier 2012.

Stade des cultures

Les cultures se situent entre repos végétatif et tout début de reprise de végétation (début reverdissement des cœurs - C1 -), avec des développements végétatifs souvent conséquents.

Observations ravageurs

Charançon de la tige : Il est temps de prendre date pour se préparer à l'observation des premiers charançons le moment venu, en remettant en service sans attendre les pièges sur végétation dans les parcelles de colza.

Pour mémoire, le charançon de la tige du colza est le premier ravageur à se manifester dans les cultures en fin d'hiver, dès que les conditions climatiques se radoucissent et que la température dépasse les 9 °C.

Le modèle proPlant, consultable sur le site cetiom.fr permet la mise en alerte vis-à-vis des vols, qui ne peuvent être vérifiés que par examen des captures dans les pièges sur végétation en service, les charançons étant très difficiles à observer dans la végétation.

Le piège doit être disposé comme posé sur la végétation, à 10m à l'intérieur de la parcelle, de préférence en regard d'un ancien colza de la dernière campagne, avec 1 litre d'eau additionné d'une goutte de savon liquide.

Attention de ne pas confondre dans les pièges les captures du charançon de la tige du colza, nuisible, avec celle du charançon de la tige du chou, considéré lui comme peu nuisible, qui souvent accompagne voire précède le charançon de la tige du colza dans les pièges. Il s'en distingue par la couleur orangée des extrémités de ses pattes. Cette différence n'est le plus souvent bien visible que sur insectes secs.

.../...

Grandes cultures

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Auvergne, rédigé par le Cetiom, Arvalis, le CTBL et les Chambres d'Agriculture de l'Allier, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme en collaboration avec la Chambre d'Agriculture du Cantal, les Ets Cassier, Limagrain, Ets Chassin, Jeudy SA, Sica Bb, Sarl Bastin, les lycées de Marmilhat, Neuvy, Durdat-Larequille et Le Breuil/ Couze, Ets Combronde, Tardif, Tivagrain, Phytosem, Descreaux, Dodat, Coopaca, Thivat Venuat, Fredon, Agrisudest Centre, Altitude, Equation, Coop Eurea, SAS Trescarte, Agri Centre, le Ceta Val de Morge, le Ceta Limagne, Val Limagne.coop et des agriculteurs.



La période de risque ne débutera qu'avec l'engagement du décollement de la tige, mais il sera alors important de savoir si des insectes se seront déjà portés sur les parcelles.

Larves de Grosse Altise d'hiver : profiter de la visite de la parcelle pour vérifier l'éventuelle présence conséquente de larves.

Pour mémoire, leur présence était demeurée modérée sur les parcelles du réseau jusqu'au début de l'hiver. Il demeure cependant judicieux de vérifier périodiquement, notamment sur les parcelles où une activité adultes avait été mise en évidence à l'automne, une à deux fois par mois, jusqu'au décollement du bourgeon terminal l'éventuelle présence massive de larves dans les pétioles des plantes. Pour mémoire, le seuil minimal de nuisibilité est fixé à 7 pieds sur 10 présentant au moins une larve, sachant que sur les gros colzas en sortie d'hiver, fréquents cette campagne, le risque de destruction du bourgeon terminal est moindre.

Ce BSV reprend des observations ponctuelles qui donnent des tendances régionales. La Chambre Régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures. Action pilotée par le Ministère chargé de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

Directeur de Publication: Jacques Chazalet, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture
Coordonnées référent: François Roudillon (CA 03) - froudillon @allier.chambagri.fr 04-70-48-42-42
Publication Hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

